

## PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

### COMMUNE DE BELLEGARDE EN MARCHE (Creuse).

Séance du Conseil Municipal en date du 08 février 2018, à 20 heures, à la Mairie de BELLEGARDE EN MARCHE, selon la convocation du 02 février 2018, sous la présidence de Jean-Pierre BONNAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SAINRAPT Josette

<b>Nombre en exercice : 10</b>	<b>Votants : 09</b>
<b>Présents : 09</b>	<b>Exprimés : 09</b>
<b>Pouvoir(s) : 00</b>	<b>Pour : 09</b>
	<b>Contre : 00</b>

Présents : Mmes JACQUES DUMAS Marie-Thérèse, SAINRPAT Josette, SABASSIERE Hélène.  
Mrs BONNAUD Jean-Pierre, AGENIS Roland, BIGOURET Jean-Jacques, BASTOS Steve  
SERRE Thierry, PELTIER Christian.

Absente excusée : Mme CHARDOUX Michèle,

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Dossier DETR 2018 pour la sécurisation de la chambre forte à la gendarmerie.
- Formation professionnelle pour l'employé en contrat Unique d'Insertion dont le contrat prend fin le 31 juillet 2018.
- Création d'un syndicat mixte fermé se substituant à l'association Pays Combraille en Marche, à compter du 01<sup>er</sup> mai 2018.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.
- Questions diverses.
- Informations

**Délibération n° 2018/1 en date du 08 février 2018, portant sur une demande de DETR 2018, acquisition et réhabilitation d'immeubles - Mise aux normes de la gendarmerie -.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il est obligatoire que la gendarmerie dispose d'un système de sécurisation de la chambre forte.

Ces travaux sont à prévoir pour le 1er semestre 2018.

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention D.E.T.R. 2018 pour ce projet.

Le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de **3 004, 27 € hors T.V.A.** et de **3 605, 12 € T.T.C.**.

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la *D.E.T.R. 2018*.

Ce projet sera inscrit au budget primitif 2018.

*Le plan de financement s'établit de la façon suivante :*

○ Coût des travaux hors T.V.A.	:	3 004, 27 €
○ D.E.T.R. 2018 - 35 % -	:	1 051, 49 €
○ Coût des travaux T.T.C.	:	3 605, 12 €
○ Part communale	:	2 553, 63 €
○		

Le conseil municipal donne son accord et autorise monsieur le Maire à signer les pièces utiles à la concrétisation de ce projet.

Les travaux seront réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2018 et payés en une seule fois.

**Délibération n° 2018/2 en date du 08 février 2018, portant sur la création d'un syndicat mixte fermé se substituant à l'association Pays Combraille en Marche.**

Monsieur le Maire fait part que lors du conseil communautaire, en date du 20 décembre 2017,

- a été approuvée la création « d'un syndicat mixte fermé Est Creuse » constitué des Communautés Communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois et Creuse Confluence et ce à compter du 01<sup>er</sup> mai 2018, sous réserve de l'accord des conseillers municipaux membres et après consultation de la CDCI ;
- ont été approuvés les statuts dudit syndicat mixte ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la création « du syndicat mixte fermé Est Creuse », qui vient se substituer à l'association Pays Combraille en Marche.

**Délibération n° 2018/3.1 en date du 08 février 2018, portant sur une formation professionnelle pour l'employé en Contrat Unique d'Insertion dont le contrat prend fin le 31 juillet 2018.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour Mr Maurice VEYSSET, d'effectuer une formation professionnelle, dans le cadre de son Contrat Unique d'Insertion.

Celle-ci peut être effectuée au CFPPA de la Creuse domicilié à AHUN, sous l'intitulé « Initiation aux travaux d'aménagements paysagers, taille de rosiers. »

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer le contrat de formation professionnelle.

- Mr BIGOURET Jean-Jacques a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Mme SAINRAPT Josette fait savoir que Mr et Mme MÉLIS Pascal ainsi que Mme MONTEL Sandrine recherchent un terrain en vue d'y faire construire une habitation.
- Cimetière : afin de pouvoir vendre les tombes recensées à l'abandon, se renseigner du coût pour les réductions de corps.
- Prévoir une structure pour accueillir un médecin ( anticipation du départ à la retraite du Dr BROUSSE ).

Séance levée à 21h 40.